

De l'énergie à revendre ?

PAR L'ATELIER ÉNERGIE DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Mais qu'est-ce qu'on fabrique en France ?

En France, la loi de transition énergétique de 2015, définit une politique énergétique qui planifie des objectifs à atteindre pour développer l'Énergie Renouvelable (EnR) et réduire les énergies nucléaire et fossiles (lire l'encadré « Tout gravite autour d'une pensée solaire »).

Toutefois, les acteurs de l'énergie nucléaire et fossile font pression sur l'État français afin de repousser certains objectifs de la loi de transition énergétique de 2015 (lire l'encadré « L'énergie ça chiffre ! »).

Ce serait le bouquet si on acceptait du retard dans la transition !

Le citoyen peut exiger qu'on produise en énergie renouvelable sa part d'énergie consommée. Comment ? En devenant client d'un réel fournisseur d'énergie renouvelable française.

Les grands fournisseurs d'énergie, même nucléaire et fossile, ont déjà pris la mesure du désir d'énergie verte des consommateurs, car ils ont tous des contrats d'énergie verte.

Si par exemple 50 % de la consommation était contractée en énergie 100 % renouvelable, il faudrait légitimement produire cette énergie et réduire l'énergie nucléaire à 50 % de l'énergie consommée. Effectivement, le réseau de distribution est un pot commun dans lequel les EnR sont mélangées avec les autres énergies, ce qui fait qu'un abonné du réseau, qui a un contrat avec un fournisseur d'EnR, peut consommer l'énergie fossile seule disponible à proximité. Mais la part d'énergie de cet abonné sera consommée par d'autres clients qui n'ont pas fait le choix de l'EnR.

Un contrat d'énergie verte n'agit pas individuellement mais sur la globalité du réseau (lire l'encadré « Seuls les 100 % EnR tournent rond »).

Comment est garantie l'énergie renouvelable ?

La Commission Européenne a mis en place un système de "Garantie d'Origine" attestant l'énergie renouvelable de sa source, de son volume et de sa date de production. L'État français désigne une entreprise pour certifier les productions d'énergie renouvelable, pour délivrer les certificats de Garantie d'Origine et pour gérer le Registre National des Garanties d'Origine.

Un fournisseur d'énergie renouvelable s'engage à injecter sur les réseaux autant d'énergie renouvelable que ses clients en ont consommée.

Toutefois, le système légal ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) permet aux fournisseurs, jusqu'en 2025, d'acheter à EDF de l'énergie nucléaire (¼ max de la production nucléaire française), et d'acheter, en Garanties d'Origine, une quantité équivalente d'énergie renouvelable non produite en France (par exemple de la géothermie d'Islande). Ceci permet à des fournisseurs, de vendre à leurs clients un contrat d'énergie 100 % vert, tout en mettant dans le réseau français de l'énergie nucléaire à la place de l'énergie renouvelable !

Alors quel fournisseur choisir ?

Tous les fournisseurs et tous leurs contrats d'énergie verte ne se valent pas. Deux sites sont à consulter : celui de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME : ademe.fr) et celui de Greenpeace (greenpeace.fr)

L'ADEME ainsi que Greenpeace ont tiré quasiment les mêmes conclusions qualitatives (et même si Enercoop est relié à Greenpeace). La comparaison entre les différents fournisseurs d'énergie classe en premier lieu les offres « premium » de Enercoop, IleK, Energie d'ici et Erkwateur qui fournissent quasiment 100 % d'énergie renouvelable (donc ne faisant pas appel au système ARENH).

Malgré cette analyse officielle de l'ADEME, des comparateurs internet, souvent financés par de grands groupes énergétiques, classent, comme Top, des



contrats verts qui fournissent de l'énergie « grise » parce qu'ils ont notablement recours à l'ARENH.

Et combien va me coûter ce geste ?

Le comparateur gratuit d'UFC Que Choisir ou le comparateur Selectra bien renseigné permettent de comparer les coûts d'abonnement et de consommation des différents contrats des fournisseurs du marché, pour l'électricité et le gaz, avec pour référence le prix réglementé de l'énergie (quechoisir.org).

On trouve de l'énergie 100% verte premium au même prix que les tarifs réglementés d'électricité et de gaz,

de plus, la démarche vertueuse des clients faisant le choix des fournisseurs d'énergie verte (qui n'ont pas recours au système ARENH) :

- empêchera les autres fournisseurs (utilisant massivement l'ARENH) de ralentir la transition,
- réduira l'énergie nucléaire mise sur le réseau, et poussera au développement des EnR,
- pérennisera les installations d'EnR pour contribuer à de nouvelles installations (enercoop.fr),
- incitera les clients à réduire leur propre consommation,
- et permettra à notre pays d'atteindre au moins les objectifs de la loi de transition énergétique. 🌱

Tout gravite autour d'une pensée solaire

Si on y pense, c'est à partir de nuages de gaz de notre galaxie, contenant des atomes formés dans d'autres étoiles, que la gravitation a initié le disque solaire. Dans ce disque solaire, avec la gravitation, des parties se sont agrégées pour former le soleil et ses astres, dont la Terre. Dans le soleil, la gravitation provoque la fusion des atomes avec émission de rayonnement solaire. La Terre est principalement irradiée par le soleil, et elle est composée d'éléments stellaires, dont l'élément uranium du sol utilisé pour **l'énergie nucléaire**. La gravitation du disque solaire a initié les mouvements de la Terre, de la Lune, du Soleil, mouvements respectifs qui attirent les océans, créant les mouvements des marées, vecteur de **l'énergie marémotrice**. Le rayonnement solaire et l'effet de la rotation de la Terre (vestige de la rotation du disque solaire), créent des températures inégales à la surface de Terre, générant le vent vecteur de **l'énergie éolienne**, et générant sur l'eau la houle vectrice de **l'énergie houlomotrice**. Au centre de la Terre, la gravitation génère une chaleur qu'on puise en profondeur ou en surface avec la **géothermie**.

Le rayonnement solaire réchauffe la Terre, fait évaporer l'eau qui, sous l'effet de la gravitation, retombe puis s'écoule, les barrages récupérant **l'énergie hydraulique** de cette chute.

Sur Terre, grâce aux éléments atomiques de son sol et grâce à **l'énergie solaire**, la vie s'est développée, ses composés organiques se sont décomposés et méthanisés pendant des millions d'années stockant en **énergies fossiles** du **pétrole**, du **gaz**, et du **charbon** résultat de la dégradation très lente des végétaux.

La gravitation, le rayonnement solaire sont à l'origine des énergies du mouvement de l'air et de l'eau, et à l'origine de l'organisation de la vie génératrice de **biomasse** et d'énergies fossiles. Sur Terre, certaines sources d'énergie sont renouvelables comme le solaire, l'éolien, la houle, les marées, l'hydraulique, la biomasse, le bois (sous certaines conditions). D'autres énergies utilisent des combustibles dont les stocks s'épuisent : pétrole, gaz, charbon, uranium...

Pour nous, terriens, rester vivants, c'est-à-dire en symbiose dans notre environnement, c'est notamment faire le bon choix énergétique : une sobriété permettant la consommation exclusive d'énergie renouvelable.

L'énergie, ça chiffre ! De quoi parle-t-on ?

L'énergie primaire est l'énergie potentielle disponible dans la nature avant toute transformation. Elle peut nécessiter d'être transformée en énergie secondaire pour être exploitée.

L'énergie primaire peut subir des pertes de production, de transformation, de stockage, de transport (un vecteur d'énergie est un véhicule ou une méthode de transport), pour devenir l'énergie finale utilisée par le consommateur. (Source : wikipedia.org)

Quelques objectifs de la loi de transition énergétique de 2015 :

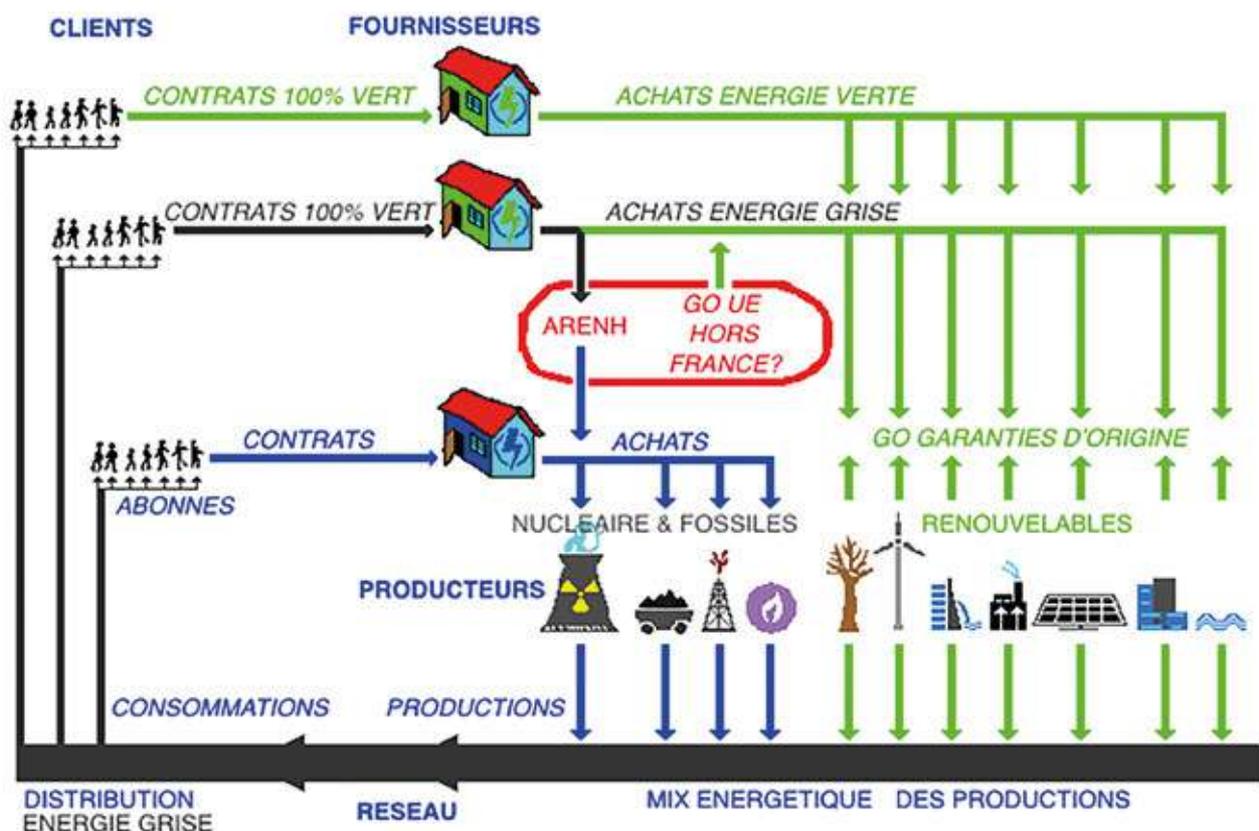
- réduire, par rapport à 1990, les émissions de gaz à effet de serre de 40 % en 2030, de 75 % en 2050,
- réduire, par rapport à 2012, la consommation énergétique finale de 20 % en 2030, de 50 % en 2050,
- réduire, par rapport à 2012, la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030,
- porter la part des EnR de la consommation finale brute d'énergie à 23 % en 2020, à 32 % en 2030

- réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025.
 - aider à la rénovation du parc immobilier français en BBC pour 2050,
 - multiplier par cinq la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrée par les réseaux de chaleur et de froid pour 2030,
- Ces objectifs sont notamment déclinés dans le Plan National d'Action en faveur des énergies renouvelables (PNA EnR). (Ressource : legifrance.gouv)

Où en étions-nous en 2016 ?

Sur le site de l'ADEME (ademe.fr), en France métropolitaine, en 2016, les sources d'énergies primaires (le bouquet énergétique) sont le nucléaire (41,2 %), les produits pétroliers (28,3 %), le gaz (15,5 %), et les énergies renouvelables. La part d'EnR primaire est passée de 5,9 % en 2006 à 10,9 % en 2016, soit 16 % de consommation finale d'EnR en deçà des 18 % pour 2016 afin d'atteindre 23 % en 2020.

SEULS LES 100% EnR TOURNENT ROND



Graphique de Gilles Eynard

Les « énergies renouvelables » sur notre territoire

UNE RÉFLEXION DE L'ATELIER ÉNERGIE DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Les hypothèses

La population planétaire est en croissance constante, l'activité humaine est de plus en plus gourmande en ressources naturelles, de plus en plus destructrice pour les milieux, la faune et la flore ; les émissions de gaz à effet de serre continuent à augmenter et le risque d'un accident nucléaire est de plus en plus probable. En 2018, la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte développe des objectifs peu ambitieux et n'engage pas un changement suffisant. Elle s'inscrit dans une économie mondiale de libre concurrence de moins en moins règlementée. La planification régionale à travers le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est élaborée à l'intérieur d'un cercle confidentiel de techniciens et d'élus, préoccupés prioritairement du développement économique. Au niveau des agglomérations et des villes, les différents plans et schémas sont déclinés avec des contradictions inquiétantes entre diagnostic, objectifs affichés et projets proposés. Les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement souhaitent, de leur côté, participer avec les Drômois à mettre en œuvre une démarche cohérente leur permettant d'agir localement, en pensant mondialement. Les recherches collectives de solutions doivent se faire dans le souci de la diversité et du local. Ces actions doivent être mises en cohérence dans des plans d'ensemble élaborés collectivement, évaluables et révisables. Dans ce contexte, les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement agissent avec réalisme, dans la non-violence et la démocratie, avec détermination.

La poussée des énergies renouvelables : quelle efficacité ?

Les énergies non-renouvelables (que ce soient les énergies fossiles ou l'énergie nucléaire) ont, par leur utilisation massive, des effets néfastes pour les humains et leur environnement. Face à l'urgence écologique, il faut ne plus les utiliser. En développant les énergies renouvelables, la société espère disposer d'une ressource illimitée. L'appellation « renouvelable » intègre différents process : solaire, éolien, hydroélectrique, biomasse/bois/méthanisation, géothermie à faible profondeur. Or, aucune de ces productions énergétiques ne se fait réellement sans impact, donc sans utilisation de ressources. Chaque solution demande discussion en connaissance réelle du bilan pour la biodiversité, le climat et la qualité de vie des humains. De plus, si les énergies renouvelables sont à développer, ces productions ne permettent pas (dans l'état de nos connaissances) de satisfaire nos besoins actuels en énergie. Nous devons donc réduire nos besoins globaux, mais pour que les plus démunis puissent accéder à l'essentiel, il faut partager mieux. Pour cela, les territoires doivent pouvoir développer, avec leurs habitants, des solutions adaptées aux ressources locales fondées sur la solidarité et la sobriété. Pour être efficace, le développement des énergies renouvelables ne peut pas être laissé au seul choix d'investissement d'entreprises internationales préoccupées seulement par la rentabilité économique et à l'affût des aides publiques.

La meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas

Au-delà des initiatives individuelles, l'Etat et les collectivités se doivent de créer une vraie dynamique incitative, basée sur une diminution des consommations et la co-construction : que ce soit au niveau de l'habitat, l'agriculture, l'alimentation, les transports, les biens de manière générale.

QUESTIONS GÉNÉRALES À SE POSER POUR METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS « ÉNERGIE RENOUVELABLE »

- Le projet s'inscrit-il dans un plan global cohérent, co-construit, discuté et validé par la population, dans l'intérêt général et dans l'intérêt du territoire ?
- Un bilan environnemental et social du projet a-t-il été réalisé et rendu public ? Sera-t-il réévalué régulièrement ? Est-il réalisé par une organisation indépendante ou seulement par le promoteur ? Intègre-t-il la conception et le démantèlement ? Est-il prévu des débats citoyens autour du projet ?
- L'énergie produite sera-t-elle consommée localement, prioritairement ? Les citoyens et les collectivités sont-ils acteurs du projet (financièrement dans l'investissement et les bénéfices, et bien sûr dans la gouvernance) ? 



Réflexion par type d'énergie

LA NON-CONSOMMATION

Avant de développer une production d'énergie, il faut préciser les besoins à satisfaire. Quel est l'objectif poursuivi ?

- **Le plus** : plus chaud, plus vite, plus loin, plus riche, plus copieux, plus gros, plus grand, plus abondant, plus souvent, plus de consommation, plus de technicité, plus de gaspillage, contre la nature, plus que les autres... Jusqu'à quand ?
- **Le bien** : confort, goût, bonheur, temps, plaisir, qualité de vie, liberté, santé, culture, frugalité, avec la nature, avec les autres...

Le choix est individuel et collectif et va générer des besoins énergétiques qu'il sera possible de satisfaire, ou non. Solidarité et sobriété engagent à une nouvelle manière de vivre et interrogent sur l'organisation de la consommation, des déplacements, de l'habitat, de la production agricole, des emplois, des services publics... La transition énergétique est une partie de la transition écologique.

Éolien

L'énergie éolienne devrait avoir une place importante parmi d'autres sources d'énergies renouvelables, particulièrement sur notre département très venté. Cette production a une empreinte environnementale limitée et maîtrisable. Durant leur fonctionnement, les éoliennes n'émettent aucun gaz à effet de serre. De plus, la construction du matériel éolien a des impacts limités sur l'environnement et une éolienne construite est totalement démontable. La région Rhône-Alpes étant riche en paysages

et en patrimoine naturel à sauvegarder, l'éolien reste difficilement accepté par les populations : ces projets doivent donc être construits méthodiquement et doivent pouvoir répondre aux questions rappelées dans la page précédente.

Solaire

La position géographique du département de la Drôme favorise la production d'énergie photovoltaïque. Cette énergie, au vu du nombre de constructions, tant dans les zones urbaines que dans les espaces agricoles et dans certains milieux naturels, devrait être produite en priorité à partir de panneaux photovoltaïques en toitures à généraliser sur les constructions nouvelles ou existantes. Toutes les surfaces des toitures, les parkings, les surfaces déjà artificialisées devraient être utilisées.

Pour restaurer la biodiversité et préserver les terres agricoles, il faut restituer une partie de l'espace utilisé à la nature. Les parcs photovoltaïques au sol qui continuent à grignoter le territoire ne sont pas une solution écologiquement défendable. L'implantation de tels parcs pourrait s'envisager au cas par cas sur d'anciennes carrières ne pouvant pas être renaturées, sur les dernières décharges contrôlées avant leur fermeture ou sur des installations de stockage des déchets non dangereux devenus inertes. De tels projets ne doivent pas contribuer à dissimuler une pollution du sol qui ne serait pas traitée.

Répetons-le, les projets photovoltaïques ne doivent pas être l'apanage des grands groupes énergétiques français ou internationaux : les collecti-

vités et populations locales doivent être associées avec des participations significatives au niveau des investissements et de leurs retours financiers. Frapna Drôme Nature Environnement souhaite le développement de coopératives d'habitants, avec une mise en commun de leur production d'énergie et une utilisation en circuit court.

Enfin, les installations de chauffage solaire d'eau chaude sanitaire devraient être développées partout où elles sont possibles sur des nouvelles constructions passives disposant d'une climatisation naturelle. Contrairement au photovoltaïque, ces projets peuvent être conçus et réalisés localement avec des matériaux du territoire.

Biomasse

Des centrales Biomasse ont été réalisées dans le sud-est de la France (centrale de Gardanne) et en Sud Drôme (centrale de Pierrelatte). Ces centrales sont alimentées par le bois des forêts avoisinantes (en France, les massifs forestiers s'accroîtraient chaque année de 1,7 millions d'hectares). Trois types de combustibles sont valorisés en énergie : le bois bûche, le granulé de bois et la plaquette forestière.

Les centrales Biomasse ou Bois-Énergie génèrent d'importantes émissions atmosphériques : oxydes de carbone, poussières, hydrocarbures aromatiques polycycliques. Plus le bois est humide, plus il génère de polluants.

Les centrales Biomasse posent à notre association plusieurs problèmes majeurs :

- une déforestation le plus souvent sans règles pour répondre aux besoins de ces centrales,

- la disparition de massifs forestiers qui aggrave le changement climatique car le renouvellement du bois se fait sur une période trop longue au regard de l'équilibre carbone,
- une destruction des écosystèmes des haies, des ripisylves et des massifs forestiers (coupes rases sur le Rou-bion).

L'évaluation de la quantité de bois exploitable dans les forêts drômoises à partir de photos aériennes n'est évidemment pas possible. Certaines études utilisent cette méthode pour faire accepter les projets en surévaluant la ressource disponible à proximité. Si l'on défend l'utilisation du bois-énergie comme une énergie renouvelable, les prélèvements doivent être modérés et locaux pour préserver la biodiversité, les sols, l'eau souterraine et le stockage du CO₂. (Frapna Drôme Nature Environnement a dénoncé la mise en œuvre d'une nouvelle centrale à bois sur Valence).

Méthanisation

Le bilan environnemental des installations de méthanisation peut être intéressant lorsque ces installations sont portées par des exploitants agricoles qui traitent les effluents de leurs exploitations ou d'exploitations voisines. Il s'agit alors d'une énergie

locale, renouvelable, peu émettrice de gaz à effet de serre ou encore de pollution atmosphérique. Cependant, Frapna Drôme Nature Environnement s'oppose aux installations industrielles portées par des groupes non-locaux, encourageant la production massive d'effluents à but énergétique, avec des ramassages sur des périmètres trop larges, pour lesquels les transports nécessaires vont à l'inverse de l'objectif poursuivi.

Hydroélectricité

L'énergie hydroélectrique produite par des barrages ou des petites centrales hydroélectriques (PCH) est intéressante car elle permet une production sans émissions de gaz à effet de serre, tout en préservant la ressource naturelle que constitue l'eau.

Cependant, l'énergie hydroélectrique a :

- Des impacts écologiques importants : l'artificialisation des bassins perturbe la morphologie, les régimes hydrauliques et la biodiversité. Il est nécessaire de continuer à améliorer l'insertion dans l'environnement des centrales existantes : notamment pour rétablir les continuités écologiques. Le contrôle permanent des débits réservés doit être effectif.
- Un potentiel de développement très limité : sur notre territoire, les

cours d'eau où l'énergie électrique peut être produite sont déjà équipés. Seule l'efficacité des équipements peut progresser (modernisation de turbines).

L'impact du dérèglement climatique sur la disponibilité en eau et l'effondrement de la biodiversité sont deux hypothèses qui limitent l'utilisation de cette production d'énergie. Face à l'urgence, plusieurs barrages obsolètes de notre région devraient être effacés pour restaurer la continuité des rivières et la biodiversité (barrage de Bouvante dans la Drôme).

Géothermie

La géothermie à faible profondeur a été largement mise à contribution en France et plus précisément en Île de France où la nappe phréatique du Dogger présente des températures de 56° à 85 ° à 1 700 mètres de profondeur et permet l'alimentation de plusieurs dizaines de réseaux de chaleur desservant des quartiers urbains de plusieurs milliers de logements chacun. Il s'agit de géothermie de basse et moyenne température.

De nombreuses habitations récentes utilisent la chaleur du proche sous-sol pour se chauffer avec des « pompes à chaleur ».

Il n'est pas nécessaire d'aller chercher des sources de chaleur intense dans le sol pour alimenter des réseaux de chaleur ; cela ne serait nécessaire que pour produire de l'électricité. Frapna Drôme Nature Environnement est opposée à la géothermie de grande profondeur dont l'efficacité est contestable et aléatoire, et génèrent des risques importants pour les réserves d'eau souterraines vitales (opposition au projet porté par la société Fonroche à Valence).

Là encore, il faut garder une vision globale sur ce type de projet dont le bilan peut être désastreux alors que notre société n'est pas prête à faire face aux urgences écologiques. 

Le nucléaire ne sauvera pas le climat

Notre société doit répondre aux urgences écologiques, mais aussi aux urgences technologiques et gérer particulièrement les errances de la production d'énergie nucléaire. Avec l'élévation des températures et la multiplication des événements climatiques exceptionnels, les risques augmentent. Pourtant l'industrie nucléaire profite de la lutte contre le réchauffement climatique pour se présenter comme une alternative aux énergies fossiles : alors rappelons qu'en plus de sa dangerosité avérée, de son inadaptation aux nouvelles hypothèses climatiques, de ses déchets et de son coût, l'énergie nucléaire n'est ni renouvelable, ni décarbonnée (consulter le site sortirdunucleaire.org/nucleaire-climat et lire les différents articles de ce numéro sur ce sujet.)



Centrales solaires, deux projets

Lecture de paysage

L'autoroute qui relie Valence à Nîmes, descend le long du Rhône balisé par les cheminées des centrales nucléaires et quelques éoliennes, puis part au sud-ouest à travers la garrigue recouverte par endroits de milliers de panneaux solaires.

En apercevant ses grandes étendues qui scintillent dans le paysage, le passager d'un bus pourrait croire que ces centrales solaires démontrent l'engagement de notre société dans une autre politique énergétique, en appui sur la sobriété et les énergies renouvelables. Son inquiétude gagne pourtant en constatant la taille de ces équipements et leur surface de plusieurs dizaines d'hectares : le paysage est défiguré, le milieu naturel est sinistré. Avec quel impact sur la biodiversité ? Le voyageur avait pourtant besoin de rêver un peu : depuis Valence, les lotissements, zones d'activités, supermarchés, plateformes logistiques et carrières s'étaient succédés au détriment des espaces naturels et agricoles. Les sinistres panaches des centrales de Cruas et du Tricastin lui avaient indiqué que ces équipements continuent de fonctionner (dysfonctionner) comme depuis 40 ans...

De Lyon à Marseille et à Montpellier aura-t-on bientôt un seul territoire urbanisé ? Un long couloir confisqué en totalité par les activités humaines, avec une concentration d'industries polluantes et dangereuses ?

Certes, de grands espaces restent encore naturels dans l'arrière-pays : mais là aussi le grignotage s'accélère. Que restera-t-il dans quelques années ? Ces archipels de nature sont de plus en plus isolés par des barrières humaines infranchissables : faute de connexions permettant l'adaptation et le renouvellement génétique, la biodiversité de ces territoires s'appauvrit. En observant le paysage qui défile ou en tournant les pages des *épinés drômoises*, nous avons tous conscience de l'urgence à agir pour faire entrer notre société dans la transition écologique.

Centrales solaires drômoises

Sur le département de la Drôme, les centrales solaires n'ont pas encore la dimension des équipements en place sur le Gard... Mais ici aussi, les promoteurs avec l'accord des collectivités continuent à développer leurs projets sur les espaces naturels et agricoles alors que les sols déjà artificialisés ne sont pas équipés. Il est plus facile d'installer des panneaux photovoltaïques au sol plutôt que sur les toitures...

Dans les pages précédentes, les adhérents de Frapna Drôme Nature Environnement rappellent les hypothèses qui ne sont pas négociables et qui doivent être prises en compte prioritairement : restaurer la biodiversité, lutter contre le dérèglement climatique, redonner à chaque humain le pouvoir de vivre. Cette équation n'a qu'une seule réponse : solidarité et sobriété.

Les grands groupes industriels ont d'autres objectifs : accroître leurs bénéfices dans la logique d'une économie mondiale basée sur la concurrence et la croissance des besoins. Ces sociétés avancent masquées : dans leurs documents, la production d'énergie renouvelable est décrite comme écologiquement responsable par nature. Qui oserait s'y opposer ? Avec ces arguments répétés en boucle, les citoyens, les collectivités, les services de l'État sont soumis à des injonctions paradoxales pour les contraindre à accepter ces projets dont le bilan social et environnemental n'est pas positif. Dans ces conditions, les choix d'équipement du territoire sont décidés par les grands groupes industriels et principalement dans leur intérêt.

Il faut que les citoyens et leurs collectivités dessinent partout les projets de territoire pour remettre les entreprises à leur service. Pour répondre à l'urgence écologique, le développement du renouvelable doit engager prioritairement la réduction de la consommation d'énergie, dans une économie relocalisée permettant le partage et l'équité, et évidemment en préservant les espaces naturels et agricoles.

À CHANTEMERLE-LES-GRIGNAN, les panneaux à la place des chênes verts

Chantemerle-lès Grignan est un village de 271 habitants situé à une vingtaine de kilomètres au sud de Montélimar. Le territoire municipal est composé principalement d'espaces boisés (50 %) et d'espaces agricoles (22 %). L'ensoleillement remarquable dépasse les 2400 h par an. La commune est dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la trop vieille centrale nucléaire du Tricastin distante de moins de 11 km.

Dans le cadre de sa recherche de sites permettant son développement, la Compagnie du Vent a démarché la commune pour disposer d'une parcelle permettant l'installation d'un projet photovoltaïque. En 2015, une promesse de bail emphytéotique est conclue pour mettre à disposition de la société un terrain municipal de 29 ha situé à l'écart de toute urbanisation, au sud-ouest de la commune sur le plateau de Rouvergue, dans une forêt de chênes verts. En 2018, la commune élabore son PLU et inscrit ce terrain en zone naturelle destinée à l'accueil d'énergie renouvelable (secteur Npv).

En 2019, le projet est soumis à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) : la centrale en projet serait installée sur une emprise clôturée de 14,5 ha qui accueilleraient 31 700 panneaux posés sur des structures, des pistes et des postes divers (conversion, livraison et stockage). La puissance de l'installation serait de 11,867 MWc.

En arrière-plan de ce projet local, se déroule une autre lutte à caractère économique qui décrit bien le contexte international : la Compagnie du Vent¹ a été progressivement absorbée par Engie.

1 - Les producteurs historiques EDF et ENGIE sont ainsi aujourd'hui les principaux acteurs français des énergies renouvelables. Ils ont investi le domaine en créant des filiales ou en rachetant des entreprises spécialisées. Sur le solaire, ENGIE est en tête des capacités de production (522 MW en France) contre 209 MW pour EDF.



à la loupe

PAR L'ATELIER ÉNERGIE DE FRAPNA DRÔME NATURE ENVIRONNEMENT

C'est Engie Green, sa filiale, qui porte désormais le projet.

UN AVIS DÉFAVORABLE

Chantemerle-lès Grignan fait partie de la Communauté de Communes Enclave des Papes -Pays de Grignan, (CCEPPG). La commune se situe dans le périmètre du projet de Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) Rhône Provence Baronnies qui n'est pas encore élaboré et qui donnera les grandes orientations du territoire.

En 2020, ce projet de centrale solaire ne s'intègre pas encore dans une logique de territoire concertée et répondant à un diagnostic établi. Tout reste à faire... Ainsi, le lieu d'implantation n'est pas choisi en fonction de réseaux préexistants, d'un besoin local précisé ou de l'utilisation de sols déjà artificialisés par d'autres usages. Trois hypothèses déclenchent l'aventure : la politique nationale et régionale en faveur du développement des énergies renouvelables, la stratégie de développement de l'entreprise à la recherche de sites d'implantation et l'accord de la municipalité espérant des ressources supplémentaires pour alimenter son budget.

Avec ces priorités économiques, le projet permettra bien de produire de l'énergie renouvelable mais le territoire ne sera pas engagé pour autant dans la transition écologique. Au contraire, ce projet contribuera à artificialiser des sols naturels, impactera le milieu, la faune et la flore, n'engagera pas le territoire dans une politique énergétique autosuffisante basée sur la réduction des consommations, et génère immédiatement l'opposition de la population...

Le rapport de la Direction Départementale des Territoires (DDT) soumis à la CDPENAF est explicite : sur le principe de l'évitement, le dossier ne présente pas d'analyse sur l'opportunité d'installer ce parc sur une zone déjà anthropisée notamment à l'échelle intercommunale. Les travaux entraînent la destruction totale du boisement (soit 11 hectares de taillis mixtes et de chênes de plus de 60 ans). Enfin, considérant les divers impacts potentiels des dits travaux vis-à-vis des zones naturelles, du réseau écologique, de la flore et des habitats naturels de la faune, considérant de plus l'insuffisance des précisions sur les mesures d'évitement et les mesures compensatoires mises en œuvre pour compenser la destruction de la forêt patrimoniale, la DDT a proposé un avis pour ce projet. La commission suit l'avis de l'administration et adopte cet avis défavorable à l'unanimité. *(La Frapna Drôme se réjouit de l'indépendance et de la lucidité des services de l'État et des organisations participant à la commission. Bravo!)*

À ROUSSAS, sous les panneaux, les moutons!

Le village de Roussas est une commune de 364 habitants située au sud-ouest du département de la Drôme, à mi-chemin entre Montélimar et Valréas. Le territoire municipal accueille déjà un parc éolien et une installation de stockage de déchets non-dangereux exploité par la société COVED (lire article page 27).

C'est ici que la société RES¹ souhaite implanter une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Chapus ». La puissance totale de l'installation serait de 16,78 MWc sur une surface clôturée de 24,24 ha. L'installation se ferait sur des parcelles agricoles en culture fourragère auto-consommée par les troupeaux ovins-caprins de deux exploitations (24 ha de surface agricole utile). Après l'installation il faudra baisser la tête pour passer sous les panneaux à 1 m du sol, mais les moutons pourraient continuer à profiter d'une partie de l'espace ; il y aurait même de la place disponible pour des serres et des ruches.

AUTRE AVIS DÉFAVORABLE !

Comme à Chantemerle, aucun plan intercommunal concerté n'a été établi pour permettre un diagnostic et l'élaboration d'une stratégie pour ce territoire qui sera particulièrement impacté par le dérèglement climatique et la pénurie d'eau. Pour Frapna Drôme Nature Environnement, si ce projet produit bien une électricité décarbonée, il n'engage pas ce territoire dans la transition écologique. Pour permettre le développement de l'entreprise RES, la nature et le potentiel agricole sont hypothéqués. Les arguments développés dans le dossier par l'entreprise sont étonnants et méritent d'être mentionnés. Le promoteur affirme que le projet permettrait d'associer la production d'électricité renouvelable à la production agricole sur la même surface. Ce n'est pas crédible : le défrichage prévu d'1 ha, l'aménagement de plusieurs pistes, la construction de plusieurs postes de raccordement, le tassement du terrain vont rendre la pratique de l'agriculture très difficile... Mais RES affirme développer ici une multifonctionnalité innovante de l'espace répondant, carrément, aux défis planétaires en terme d'énergie et de nourriture ! Soyons rationnels : la seule bonne réponse innovante serait de préserver les terres agricoles et de développer la multifonctionnalité des espaces déjà urbanisés pour produire de l'énergie.

La direction départementale des territoires (DDT) reste aussi sceptique dans son rapport présenté à la CDPENAF. Sur le volet agricole, elle estime que les impacts de ce projet sont sous-évalués. Sur les 30 années à venir, l'objectif de production d'énergie semble ici prévaloir sur celui de la production agricole. La DDT remarque que ce projet se fait au détriment de l'agriculture, mais aussi des sols, de la faune et de la flore, du paysage. Aucun argument ne démontre la mise en œuvre de mesures réelles d'évitement ou de réduction des impacts : d'autres sites alternatifs, déjà artificialisés, qui auraient pu être utilisés à l'échelle intercommunale, n'ont pas été recherchés. La CDPENAF a adopté à l'unanimité l'avis défavorable proposé par la DDT. 🐄

1 - Le cabinet français Eole technologie, actif dans le secteur de l'éolien depuis 1995, s'est allié au britannique Renewable Energy Systems (RES) pour devenir RES en 2015. C'est un acteur mondial qui intervient dans dix pays d'Europe et veut s'imposer sur la filière solaire en France. RES a réalisé le parc éolien de Roussas.